



**Shape the future
with confidence**

CONDITIONS GÉNÉRALES
EY Risk Transformation Awards

Préambule

Les présentes conditions générales (« **CG** ») s'appliquent à toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, qui participe ou contribue au programme EY Risk Transformation Awards d'EY (le « **Programme** » ou « **RTA** »), y compris, mais sans s'y limiter, aux participants ainsi qu'au jury du programme (collectivement, « **Vous** », ou « **Votre** »).

En participant à ce Programme, vous serez réputé avoir lu et compris les présentes CG et être lié par celles-ci.

Dans ces CG :

« **Entité EY** » désigne toute entité membre du réseau mondial EY (chacune d'entre elles étant une entité juridique distincte) ;

« **Documents EY** » désigne tous les documents de marketing, publications, sites web ou sites de médias sociaux créés par ou au nom d'une Entité EY ;

« **Personnes EY** » désigne les membres, actionnaires, administrateurs, dirigeants, associés, directeurs ou employés de toute Entité EY ;

« **Membres du jury** » désigne un panel indépendant de juges du Programme ;

« **Objectif** » désigne :

(i) la création de communiqués de presse, de supports marketing et de promotion ou autres contenus (y compris, mais sans s'y limiter, aux contenus visant à apporter des compléments d'informations sur la gestion des risques de l'organisation dans le cadre du Programme et (si Vous êtes un participant au concours) le contenu visant à prouver la démarche de gestion des risques mise en place dans l'organisation), que ce soit sur papier, en ligne ou sur tout autre support ;

(ii) la communication avec Vous tout au long du Programme ;

(iii) l'authentification de Votre identité dans les outils pertinents, comme décrit plus en détail dans la « **Privacy Notice** » figurant en annexe 1 ;

(iv) la vérification des informations vous concernant ;

(v) l'évaluation et l'élaboration du Programme ;

(vi) (si Vous êtes un participant au concours), l'évaluation de votre soumission par le jury pour

vous permettre de participer au Programme.

« **Utilisation** » signifie utiliser, copier, modifier, éditer, concéder des sous-licences, distribuer, afficher, enregistrer, combiner et/ou utiliser avec tout autre contenu et/ou de toute autre manière sous toute forme et dans tout média connu aujourd'hui ou développé ultérieurement, et les termes « **utilisé** » et « **utiliser** » seront interprétés en conséquence ;

« **Vos Informations** » signifie les informations fournies lors de Votre candidature ou en lien avec le Programme par Vous ou en Votre nom, y compris, mais sans s'y limiter : Votre demande de candidature ; la biographie de Votre équipe et les renseignements biographiques connexes ; les photos, portraits, films ou vidéos de Votre équipe, y compris les images, les vidéoclips, les fichiers audio ou les transcriptions de fichiers audio ; la prononciation et l'enregistrement du nom des membres de l'équipe ; l'enregistrement des réponses de Votre équipe aux questions du Programme ; le nom de Votre équipe ; les sélections musicales de Votre équipe ; Votre interview et autres citations ; et les réponses aux critères d'évaluation (qui comprennent des informations financières) ;

« **Vos personnes liées** » désigne Vous-même, Vos sociétés affiliées, Vos employés, représentants, contractants, préposés et agents (qu'ils soient ou non employés par Vous) participant de temps à autre à l'exécution de vos obligations en vertu des présentes conditions générales, ou tout autre tiers lié à vous ; et

« **y compris** » « **comprend** » et « **notamment** »¹ ou toute expression similaire seront réputées liée à l'expression « sans limitation ».

1. Utilisation de Vos Informations

- a) Vous consentez à ce que les Personnes d'EY utilisent Vos Informations pour l'Objectif décrit aux présentes CG et Vous accordez par les présentes aux Personnes d'EY un droit non exclusif, mondial, perpétuel et irrévocable (dans la mesure permise par la loi) d'utiliser Vos Informations pour ledit Objectif sur tout support partout dans le monde.
- b) Vous consentez à ce que les Entités EY utilisent Vos Informations à des fins de recherche, d'étude, d'éducation ou autres, selon ce qui peut être décidé par une Entité EY à sa seule discrétion, pourvu qu'une telle utilisation ne divulgue pas Votre identité ou l'identité de Vos personnes liées à toute personne autre qu'une Personne EY ou les Membres du jury (si Vous participez au concours).
- c) Sauf si la loi applicable en matière de protection des données l'exige en ce qui concerne Vos données personnelles, Vous reconnaissiez et acceptez que Vos documents ne Vous seront pas retournés.
- d) Dans la mesure où toute utilisation de Vos Informations conformément aux présentes CG implique le traitement de Vos données personnelles, la « Privacy Notice » figurant à l'annexe 1 s'applique.
- e) Vous reconnaissiez que si, à tout moment, Vous retirez votre consentement au traitement de l'une de vos données personnelles incorporées dans Vos Informations (tel que défini par la loi applicable en matière de protection des données) conformément aux présentes CG, aucune Entité EY n'est tenue de supprimer Vos données personnelles de ses Documents EY qui peuvent avoir été créées, publiées ou autrement distribuées avant que Votre consentement ne soit retiré. Le retrait du consentement n'affecte pas la légalité de l'utilisation de Vos données personnelles dans les Documents EY.

2. Information/ contrôles —

Vous comprenez, autorisez et acceptez que, dans le cadre de Votre participation au Programme, toute Entité EY et/ou des tiers agissant en leur nom puissent demander des informations sur Vous ou Vos personnes liées. Vous autorisez toutes les personnes (y compris, mais sans s'y limiter, les prestataires de services de formation, les établissements d'enseignement et/ou les employeurs) et les agences d'investigation à fournir à toute Entité EY et/ou à tout tiers agissant en son nom toute information qu'EY pourrait raisonnablement exiger afin d'examiner Votre candidature.

3. **Gagnants/révocation/résiliation/annulation** – Si Vous postulez à ce Programme, Vous comprenez que votre participation au Programme ne garantit pas que Vous soyez sélectionné pour participer au Programme ou que Vous serez choisi comme gagnant d'un prix. Le Programme et Votre participation à celui-ci seront menés conformément aux règles du Programme, qui pourront évoluer au cours du Programme, telles que déterminées par l'Entité EY concernée et les membres du jury. Vous comprenez que les décisions des Membres du jury et du ou des Entités EY concernées sont définitives. Tout prix qui Vous est attribué dans le cadre du Programme est non échangeable, non transférable et aucune alternative en espèces n'est offerte. Vous comprenez que Votre participation au Programme et Votre capacité à vous présenter comme participant, finaliste et/ou gagnant du Programme peuvent être révoquées et résiliées par toute Entité EY à tout moment : (i) pour se conformer à la législation ou à la réglementation applicable, (ii) si Vous avez enfreint les présentes CG de quelque manière que ce soit, et/ou (iii) si Vous ou l'une de Vos personnes liées Vous livrez ou êtes présumés Vous livrer à des actions qui, de l'avis de l'Entité EY concernée, auraient une incidence négative sur le Programme ou sur l'une des Personnes EY ou l'une des parties concernées (y compris, sans limitation, parce que Vous ou vos parties liées avez enfreint la législation ou la réglementation applicable). Vous comprenez également que les Membres du jury et toute Entité EY se réservent le droit, à leur entière discrétion, de Vous désélectionner ou de désélectionner tout participant à n'importe quel stade du Programme, sans fournir de raisons, ou de modifier, suspendre et/ou annuler le Programme (ou toute partie ou élément du Programme) à tout moment. Si EY annule le Programme, les présentes CG prendront automatiquement fin.
4. **Publicité** – Vous ne devez divulguer aucune information incluse dans les présentes CG, ni utiliser le nom ou le logo d'EY, ni faire de déclarations publiques, de communiqués de presse, d'interviews, de publications sur les médias sociaux ou toute autre communication de ce type, sans le consentement écrit préalable d'une Entité EY.
5. **Responsabilité** – EY est responsable en cas de négligence grave ou de dol, ainsi que d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, conformément à la loi en vigueur. EY n'assume aucune responsabilité dans tous les autres cas, à l'exception de la violation d'obligations contractuelles essentielles au bon fonctionnement du Programme. En outre, en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, la responsabilité d'EY sera limitée aux dommages directs prévisibles. Les limitations de responsabilité ci-dessus s'appliquent également à la responsabilité personnelle des Personnes EY. EY n'assume aucune responsabilité en cas de manquement à une obligation par des tiers qui ne sont pas des sous-traitants d'EY.
6. **Différends** – Tout litige ou toute réclamation (y compris les litiges non contractuels) découlant des présentes CG ou s'y rapportant, et/ou de Votre participation au Programme, sera régi(e) et interpréte(e) conformément au droit français, et sera soumis(e) à la compétence exclusive du tribunal judiciaire de Paris, auquel chacun de nous accepte de se soumettre à ces fins.
7. **Candidatures** – Un candidat ayant remporté une catégorie ne peut pas se représenter dans cette même catégorie l'année suivante. Conformément à cette règle, le candidat devra observer un délai de 3 ans avant de pouvoir concourir à nouveau dans cette catégorie. Cette mesure vise à encourager la diversité des participants et à offrir à d'autres talents la possibilité de briller. Elle garantit également que le concours reste ouvert et équitable pour tous les participants. Suite à la modification des catégories pour l'édition 2025, les vainqueurs de la catégorie « Rayonnement de la fonction Risk Management » des éditions 2023 et 2024 devra observer un délai de 3 ans avant de pouvoir concourir aux catégories « Risk Management Intégré », « Rayonnement de la fonction Risk Management » et « Risk Transformation & Innovation ».
8. **Membres du jury** : Les membres du jury s'engagent à remplir leurs fonctions avec intégrité,

objectivité et impartialité. En cas de conflit d'intérêt, de partialité présumée d'un membre du jury, le membre concerné doit immédiatement signaler la situation à l'organisateur du concours. Cela exclut donc la possibilité d'évaluer les travaux de sa propre entreprise, le cas échéant.